



Petit guide de la Gouvernance du Réseau rural Auvergne



AUVERGNE – Rhône-Alpes*



C'est quoi le Réseau rural Auvergne ?

Le Réseau rural Auvergne est un projet européen qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement rural (PDR). C'est :

- Un réseau opérationnel au service de tous les acteurs du développement rural auvergnat
- Un outil d'échange d'expériences et de mise en réseau
- Un outil pour accroître la visibilité et la bonne mobilisation du FEADER en Auvergne, pour valoriser les actions de développement rural menées
- Un catalyseur d'innovation
- Un outil d'appui technique LEADER (coopération, évaluation...)

COMITE DE PILOTAGE

Qui participe au comité de pilotage?

Sa composition est représentative de l'ensemble des territoires d'Auvergne et de l'ensemble des organisations, administrations travaillant dans le domaine du développement rural. Les membres ont été désignés par le Président de Région et le Préfet lors de la première génération du Réseau 2007-2013.

Les membres sont répartis en 4 collèges : territoires (12), consulaires (3), acteurs socio-économiques (2), Etat (4). Les Représentants du Réseau rural régional au niveau national ainsi qu'un chercheur apportent aussi leur expertise au Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage est co-animé par le Conseil régional et la DRAAF.

Quelles sont ses missions ?

Le Comité de pilotage est l'organe **décisionnel et stratégique** du Réseau :

- Valide les objectifs et le plan d'actions annuel du Réseau
- Donne son avis sur les actions
- Propose des actions à mener
- Suit et améliore le projet

Quel investissement demande ma participation Copil du Réseau ?

- Participation à environ 2 réunions par an
- Diffusion des informations concernant le projet dans leurs réseaux
- Disponibilité par mail ou téléphone pour des consultations éventuelles selon les domaines d'expertises
- Partenaires privilégiés du Réseau
- Relais vers d'autres instances éventuelles...

COMITE TECHNIQUE

Qui participe au comité technique ?

Le Comité technique est constitué de 6 participants volontaires et motivés pour contribuer à l'accompagnement technique de la cellule d'animation du Réseau.

Sa composition est non limitée, des experts thématiques peuvent participer aux réunions techniques informelles visant à nourrir les actions du Réseau.

Au lancement du Réseau rural 2015-2020, il est constitué comme suit :

- Laurent RIEUTORT, Directeur de l'IADT, représentant du RRA au niveau National
- Anne ROUSSAT, Conseil général de l'Allier, représentante suppléante du RRA au Niveau National
- Isabelle BLANC, PNR des Volcans
- Jean LETERME, Conseil Général du Cantal
- Nicolas BERNARD, DRAAF
- Marianne BRUN, Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes

Quelles sont ses missions ?

Le Comité Technique est la cheville ouvrière du RRA. Il a un rôle consultatif et de suivi.

- Propositions sur le fonctionnement, les actions et les orientations du Réseau
- Co-construit le plan d'action avec la cellule d'animation
- Arbitre les choix annuel d'action à présenter au Copil
- Représente le Réseau au niveau national et européen si besoin

Quel investissement demande ma participation au Cotech du Réseau ?

- Participe aux réunions du Comité technique (2 à 4 fois par an)
- Personnes ressources: Aide la cellule d'animation sur l'élaboration des contenus en cas de besoins (expertise, corrections...)
- Disponible pour la cellule d'animation en cas de besoin (avis, mise en relations...)

GRUPE CONSULTATIF NUMERIQUE

Qui participe au groupe consultatif numérique ?

Tous les acteurs du développement rural auvergnat sont invités à participer via le site internet du Réseau, au groupe consultatif numérique.

Quelles sont ses missions ?

Le groupe consultatif numérique est à la base de l'action du RRA. C'est l'organe de concertation transversale à tous les groupes de travail thématique du Réseau. Son rôle est de contribuer, par ses propositions, avis et conseils à la mise en œuvre du Réseau rural Auvergne afin que le projet réponde au mieux aux attentes des acteurs du développement rural Auvergnat.

Les propositions et avis du Groupe consultatif numérique peuvent porter sur les domaines suivants :

- Emergence de thématiques de travail
- Les propositions des groupes thématiques
- Les actions à mener
- La communication et capitalisation au sein du Réseau

Quel investissement demande ma participation ?

- Libre à chacun de s'investir dans la concertation numérique